

LE POPULAIRE

DU CENTRE ➔ LIMOGES

MERCREDI 14 JANVIER 2015

CERVIDÉS. Nous avons consacré le 17 décembre dernier une page aux dégâts des cervidés dans les forêts, dans laquelle nous évoquions notamment les difficultés pour les propriétaires forestiers de se faire indemniser. Or, le Défenseur des droits, saisi par un propriétaire forestier haut-viennois, vient de signaler qu'une commission spécialisée « dégâts de gibiers aux forêts » sera chargée, cet automne, de proposer des pistes de réforme du dispositif actuel d'indemnisation. Affaire à suivre, donc. ■